

Journal réalisé par les étudiants de la 3^{ème} promotion de médiateurs familiaux :

Cécile Charlap, Chantal Delille, Fabien Garnier, Cécile Maurin, Marie-Noëlle Marville, Diana Zemmouri

Date de parution :
25 août 2008

IFOMENE

Les Échos de la 3^{ème} fête de la médiation
14 juin 2008

Dialogue, ouverture, rencontre...et diversité

La troisième fête de la médiation se veut d'abord accueillante à la diversité !

Diversité des cultures du monde qui ont toutes développé leur mode de recours volontaire et amiable à un tiers dans leurs traditions, dans leur philosophie des relations humaines pour l'intégrer dans leur modernité chinoise, américaine, algérienne ou togolaise...

Diversité des cultures dans une même société : ces différences qui s'enrichissent les unes des autres ou qui s'ignorent, se méprisent ou s'affrontent, faisant divergence, violence et exclusion de la diversité : rencontre des religions entre elles et avec la laïcité...

Diversité des domaines de la médiation qui associe les médiations dans l'entreprise ou entre entreprises, dans la vie locale des maires et des quartiers ou sur la toile de l'Internet, avec une place particulière donnée à la médiation familiale au niveau national, francilien et parisien...

Diversité des approches, des conceptions et des métiers, en invitant magistrats, psychologues, responsables de communication ou de ressources humaines, avocats, élus, formateurs et autres à débattre, à échanger leurs idées pour enrichir la médiation en devenir de toute leur créativité.

L'équipe de l'IFOMENE

Stefen Bensimon, Raynald de Choiseul, Abraham Zeini, Valentine de la Celle, Erica Quenel, Laurence Villeneuve

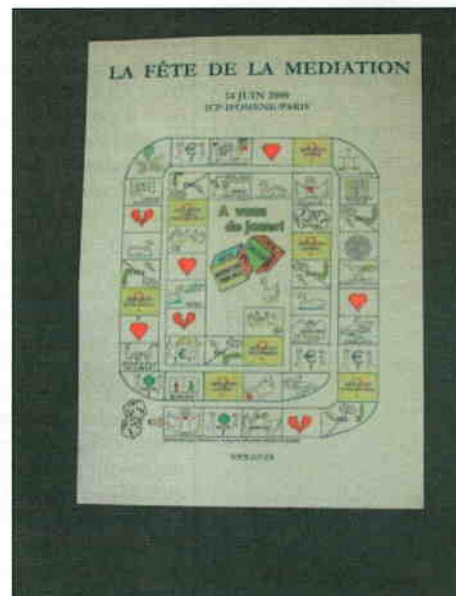
Edito :

Nous avons couru d'amphis en forums avec toute l'énergie indispensable et dans l'espoir de ne rien manquer de cette journée de la Fête de la médiation. Avec ce journal, nous tentons, en toute modestie de vous rapporter l'esprit des interventions de cette journée.

La diversité des interventions fait apparaître d'emblée l'universalité de la médiation au sein des multiples cultures, qu'il s'agisse d'écoles de pensée, de pays lointains ou de champs professionnels divers.

Ces approches très variées de la médiation participent à enrichir nos parcours de futurs médiateurs. Nous sommes ressortis de cette fête avec le sentiment d'avoir passé une journée bien remplie et surtout réussie !

Bonne lecture à tous.



Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont permis de réaliser ce journal :
Les intervenants, les conférenciers, les professionnels, les visiteurs, l'équipe de l'IFOMENE et plus particulièrement Erica Quenel et Laurence Villeneuve

La médiation c'est

« la possibilité de mettre en commun, de se rencontrer, de désamorcer les conflits, de responsabiliser les gens...c'est une réponse proposée à une réalité actuelle »

Catherine,
Assistante sociale

« réinjecter dans notre société cette faculté de créer ou recréer du lien social »

Adrien,
Étudiant en médiation

« refaire du lien, rétablir la communication, permettre que chacune des personnes retrouve le respect et la reconnaissance de l'autre....dommage que l'espace de médiation familiale soit si isolé ! »

Médiatrice familiale,
anonyme

« créer les conditions pour établir ou rétablir un vrai dialogue entre les individus et les groupes »

Étudiante en médiation,
anonyme

« retourner à une communication entre des individus d'un même groupe »

Responsable de secteur
d'aide à la personne,
anonyme

La quête de sens, le passage de la guerre à la paix en médiation Jacqueline Morineau

A travers sa conférence, Jacqueline Morineau a souhaité se pencher sur ce qui fait la raison d'être de la médiation : le conflit, et les ténèbres dans lesquels se trouvent les individus pris en son sein. A son sens, l'individualité actuelle a perdu la capacité de vivre en paix parce qu'elle a perdu deux choses fondamentales : le sens de sa vie même et le sens de l'altérité. C'est pourquoi nous vivrions aujourd'hui à l'opposé de ce que nous désirerions.

La médiation vient comme une métaphore des étapes de la vie de l'homme. D'un état de chaos, de souffrance, elle amène l'individu à rencontrer sa vérité. Le médiateur se pose comme guide sur ce che-

min, offrant à l'individu un espace d'expression et de rencontre à la fois de soi-même et de l'autre, dans toute sa différence. C'est véritablement une transformation existentielle qui est en marche dans le processus de médiation. Le conflit est donc à comprendre à la fois comme l'objet de transformation et comme une source de renaissance pour l'individu. Être à même d'accompagner les individus dans ce processus demande au médiateur d'en avoir eu une expérience intime, d'avoir vécu intrinsèquement le processus, bref, d'avoir fait l'expérience de la rencontre de soi.

Ainsi et alors que nous aurions pris l'habitude de vivre dans le conflit, la médiation nous invite à cheminer vers l'harmonie. Bien plus qu'une méthode de résolution des conflits, la médiation serait une voix de transformation de l'être.



Différences, peurs et médiation – le regard du psychanalyste Henri Cohen-Solal

Qu'il est difficile de rendre compte d'une conférence de Monsieur Cohen-Solal. Comment mettre des mots sur des propos qui nous renvoient à l'essence même de l'être humain, sa relation avec l'autre et par là-même, avec soi ? Comment traduire l'émotion qui nous traverse lorsqu'il évoque le *regard* comme révélateur du jugement de l'autre, le « *regard doux* » dans ce qu'il y a de plus profond, dans sa capacité à accueillir l'autre de façon inconditionnelle, avec bienveillance ?

Comment évoquer la peur des personnes qui viennent en médiation ? La peur de ne pas traduire avec fidélité leurs pensées, de n'être pas compris par et de l'autre ? La peur d'être absorbé, d'être dissous, par et dans l'autre ? Le médiateur ne doit-il pas neutraliser cette peur qui paralyse, calmer cette peur qui est source d'angoisse et de violence ? Être garant d'un espace où la peur doit s'éteindre pour laisser place à la parole est la raison d'être première du médiateur. Sa qualité d'écoute et sa capacité à accueillir les paroles calment les inquiétudes et permettent ainsi qu'un travail se mette en place entre l'un, l'autre et le tiers.

Trouver la bonne distance, une mise à distance équivalente chez l'un et chez l'autre, souligne la valeur de chacun, leur redonne une humanité, leur permet de reprendre leur place de sujets. En réintroduisant de l'humain, le médiateur efface les sentiments de domination ou d'effacement qui peuvent surgir entre l'un et l'autre, chez l'un et chez l'autre.

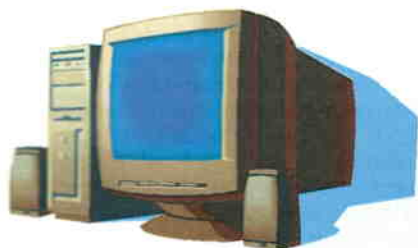
Dans l'espace de médiation, chacun doit pouvoir dire sa parole singulière, et par là, exister comme *singulier*. Reprendre sa singularité, ne plus s'assimiler à l'autre, c'est se rassurer sur sa capacité à être *un* et c'est déjà se séparer.

Puis, vient le temps où « *le bon visage de la différence* » s'infiltre, « *la bonne distance qui permet d'être soi* » s'installe. Dans le regard, ils perçoivent que ce qui leur faisait peur les quitte. « *Leur quête d'amour* » ressurgit pour dire qu'un jour, « *c'était possible entre eux* », qu'ils se sont aimés. Ils se rappellent que « *l'autre a été un Autre pour eux* », avant, dans un autre temps. Ils peuvent ainsi se retrouver dans leurs souvenirs communs, dans leur acceptation de l'autre et dans le respect des différences. Quand ils peuvent à nouveau se regarder, se parler, quand la haine et la peur se sont éloignées, alors le médiateur doit « *savoir s'effacer, se faire le plus petit possible, ne pas troubler la parole qui circule* » même du regard et surtout, ne pas attendre de remerciements...

Voici en quelques mots, quelques paroles qui se sont envolées, un matin du 14 juin 2008.

Il nous restera, surtout, l'image d'un homme sincère, généreux et d'une profonde humanité et le besoin impérieux de demander, à l'IFOMENE, non pas « *trente heures de formation sur le sourire* » mais trente quatre !

Merci Henri.



**proximité à distance : e-médiation
avec le monde francophone**
Philippe Lemoult de Mediation.net et
Marion Pechayre, stagiaire

Une première dans le monde de la médiation, la formation à distance, par le net. Cette sensibilisation de 40 heures, comme le présente Philippe Lemoult, s'adresse à toute personne qui ne peut se rendre disponible, pour des raisons professionnelles ou d'éloignement et qui a le désir d'acquérir les bases de la pratique de la médiation, considérée comme une aide dans son champ professionnel.

Pendant six mois, le stagiaire se connecte une fois par semaine et se retrouve sur le net, pour une heure d'échanges et de cours, en ligne. Des vidéos, des supports pédagogiques, des cas pratiques, un forum viennent compléter et enrichir cette heure hebdomadaire. Pour éviter un décrochement possible, un coach suit chaque stagiaire et le

« remobilise », lorsque cela est nécessaire. En plus des cours à distance, la réalisation d'un micro-projet est demandée. Il s'agit pour les stagiaires d'appliquer les savoirs acquis dans une situation relevant de leur champ professionnel.

Marion Pechayre, jeune stagiaire, fait part de son expérience. Salariée d'une ONG humanitaire, SOLIDARITES, Marion est sans cesse en mission dans des pays traversés par la guerre ou qui subissent des catastrophes naturelles. Elle ne peut donc s'astreindre à une formation classique. Aussi, cette démarche sur le net lui convient-elle. Les difficultés de connexion et les conditions matérielles ne lui ont pas permis de se connecter lors des rendez-vous hebdomadaires. C'est donc « en différé » qu'elle a suivi cette formation.

Pour Marion, l'intérêt est multiple : pouvoir se former à distance et selon ses disponibilités, pouvoir échanger et dialoguer avec ses professeurs, son coach et les autres stagiaires, acquérir une position de médiateur dans un temps court. En termes de résultats, les techniques et les outils de médiation étudiés lui permettent de mieux gérer, à distance, les équipes qu'elle encadre et surtout de mieux communiquer. Ce travail de prévention lui semble particulièrement efficace dans un contexte de conflits, de tensions, où les difficultés sont quotidiennes et la dimension interculturelle dominante.



Négociation et médiation : vers une nouvelle culture de l'avocat.

Vincent Asselineau, Martine Bourry d'Antin, Michel Dealberti, Silvestre Tandeau de Marsac, Fabrice Vert.

Si le « monde des avocats » n'est pas toujours totalement convaincu de l'intérêt de la médiation, il est des professionnels qui œuvrent et qui ont œuvré ardemment à son développement. Les cinq intervenants de cet amphi, tous très favorables à cette nouvelle approche du conflit, nous ont témoigné de leurs convictions et de leurs actions visant à mettre la médiation au cœur du monde juridique.

La loi de 1995 portant sur le Code de procédure civile qui introduit la médiation est un tremplin pour la sensibilisation à ce processus encore assez inconnu.

L'ordre des avocats s'est alors attaché à informer les professionnels du droit dans la presse spécialisée, en organisant des colloques, et a parti-

cipé à la création de l'IFOME-NE et de son Diplôme Universitaire de médiation.

La création des centres de médiation par les barreaux favorise également son développement. La mise en place d'un annuaire des médiateurs, l'introduction de la médiation dans les programmes des écoles d'avocats sont des chantiers en cours qui ont déjà abouti dans certaines régions.

Ainsi beaucoup d'avocats, mais peut-être pas suffisamment encore, sont allés se former et les esprits se tournent vers la négociation et vers la médiation.

Ainsi tel que l'a évoqué Maître Tandeau de Marsac, l'approche de la médiation par les avocats peut ainsi être vue sous deux angles, celui de l'avocat médiateur et celui du rôle de l'avocat dans la médiation.

Dans le 1^{er} cas de figure, dès lors qu'il y a été formé, l'avocat peut être un excellent médiateur puisqu'il a déjà intégré dans sa pratique le

secret professionnel, l'indépendance, et le respect de la déontologie.

Dans la 2^{ème} situation, sans être le médiateur, il peut être celui qui accompagne vers et dans la médiation en sachant présenter ce qu'elle est et les avantages qu'elle présente.

Si le chemin est long pour faire changer les esprits et les pratiques, beaucoup d'évolutions et d'initiatives sont déjà à constater. La création éventuelle d'une chambre de la médiation est même aujourd'hui à la réflexion chez les magistrats. De bonnes raisons de penser que la médiation devrait se répandre de plus en plus au sein du monde juridique.



**La médiation
c'est**

« permettre à chacun de retrouver sa part d'autonomie et de responsabilité »

Médiatrice, anonyme

« trouver le terrain d'entente qui permet le dialogue »

Étudiante en médiation, anonyme

« retourner à une communication entre des individus d'un même groupe »

Responsable de secteur d'aide à la personne
Anonyme

« je la connaissais peu en arrivant, cette journée m'a donné envie d'aller plus loin ! »

Avocate, anonyme

« l'écoute et la circulation de la parole »

Psychologue, anonyme

« apprivoiser la peur »

Avocate, anonyme

Interculturalité, religion, laïcité et médiation

Olivier Bobineau et Mohamed Ali Bouharb

Olivier Bobineau, Directeur du Diplôme Universitaire « Religions, laïcité, interculturalité » présente les conditions complexes de création de ce nouveau diplôme à la Fasse. Il n'est jamais aisé d'innover surtout lorsque le projet suscite des forteresses.

Pourquoi, comment et jusqu'où ? seront les questionnements de cette intervention.

Pourquoi ? On observe un problème de liberté de conscience, pour les musulmans qui souhaitent pratiquer leur foi en toute liberté. En effet, où peuvent-ils se rassembler ? Aucun lieu ne leur est dédié. Pourtant ce principe de liberté de conscience énoncé par la loi de 1905 et le principe d'égalité de traitement de tous les citoyens devraient pouvoir s'exercer. Actuellement, la religion est vécue comme un « bricolage individuel » dans un contexte en grande évolution. La population des jeunes croyants dont le niveau d'études augmente souhaite vivre pleinement sa foi et être accompagnée par des cadres religieux formés, imprégnés des valeurs républicaines et reconnus comme interlocuteurs par les institutions.

Comment ? Avec la chute des idéologies, les citoyens modernes redécouvrent le spirituel. Les pouvoirs publics, conscients de cette évolu-

tion, de cette demande de sens, veulent accompagner ce mouvement. En 1989, le rapport du Conseil Français du Culte Musulman est une première étape. Différents projets de formation sont refusés par de grandes universités, sous couvert de laïcité. Le projet est enfin accepté par l'Institut Catholique de Paris. Cette formation « doit pouvoir répondre à la demande de la société française et des ac-



teurs sociaux en vue de promouvoir un vouloir vivre ensemble, une véritable compréhension mutuelle entre les différents acteurs d'une démocratie laïque et sociale, autour de valeurs communes ».

Jusqu'où ? Pour lever les difficultés de communication, il y a nécessité de faire de la médiation. Cela permet de dépasser les peurs respectives et de mobiliser des enseignants. Les cours sont ouverts à tous, religieux ou non. Ouverts également, les

contenus sont organisés autour de quatre pôles : culture générale, juridique, culture religieuse et interculturelle. Cette démarche a permis d'ouvrir le dialogue entre le culturel et le spirituel pour qu'il soit « porteur de sens ». Pour les premiers étudiants qui ont vécu cette formation avec émotion, cela correspond à un apprentissage du « sens politique spirituel » ainsi qu'à une meilleure compréhension en tant que citoyens de la spiritualité.

« Faire du don, se donner, se donner en donnant et donner en se donnant » conclut Olivier Bobineau pour illustrer l'objectif de cette formation. Mohamed Ali Bouharb, étudiant et aumônier-adjoint des armées, souligne la nécessité d'un dialogue dans cette institution. Cette formation initiée par les pouvoirs publics permet la formation de cadres culturels issus de la société civile et de l'armée. La médiation exercée par les représentants des cultes, entre le commandement et les fonctionnaires musulmans, joue un rôle important au sein de l'armée. Elle permet une compréhension mutuelle qui favorise la cohésion militaire, et fait « coexister des intérêts communs et aboutit à des terrains d'entente ». Etre initié à la médiation permet de diffuser l'esprit d'écoute, d'entamer un dialogue interreligieux et interculturel, de « nommer les droits de l'Homme ». Elle induit une meilleure gouvernance, au niveau national ou local, éthique nécessaire au bon fonctionnement de la société.

Les associations Présentes

Maison de la Médiation

Marie-Odile REDOUIN

Chantal WEYSMAN

<http://www.unikoinmediation.fr/>

Brèche Service Pause-Parents

<http://www.williboulay.org/leila.fr/parents.php?MPPage=295&id=4717>

UDAF 75

Union Départementale des Associations Familiales de Paris

<http://www.udaf75.fr/>

ACPE 77 et ACPE 91

Association fédérale pour le Couple et l'Enfant

http://www.acpe77.com/03_01_01

Espace Famille Médiation Olga Spitzer

<http://www.famille-orient.com/>

ACF Médiation Orléans

Mme Rousseau

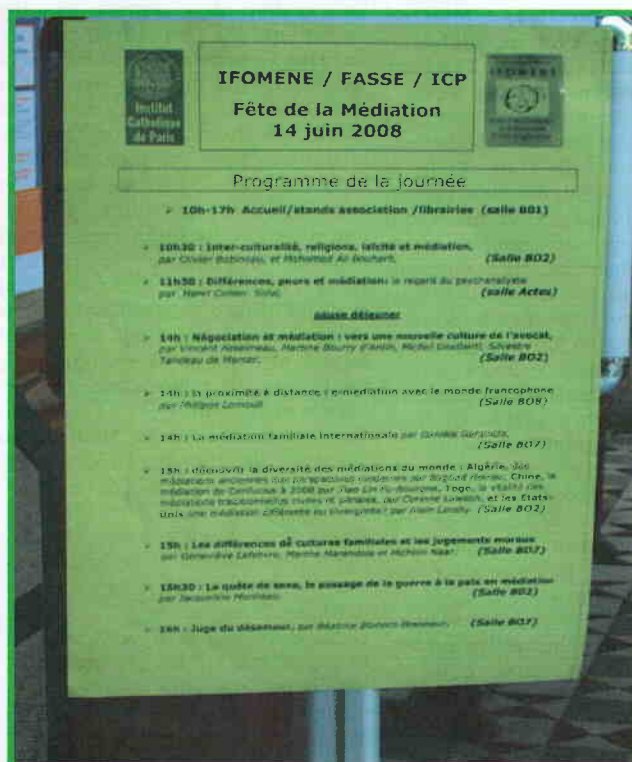
Médiation Val d'OISE

Régine Solilak

ILE DE FRANCE MEDIATION

Martine Murat

Muriel Picard-Bachelerie



Les associations Présentées

RMA

Réseau des Médiateurs Associés
Frédérique Choffe, Présidente

RME

Réseau des Médiateurs en Entre-
prise
Alain Roy, Président
www.mediateurs.fr

CNAM

Conservatoire national des arts
et métiers
Catherine Vourch, coordinatrice

Centre Professionnel de Mé- diation de Beyrouth

Johanna Hawari, directrice
<http://www.cpm.usj.edu.lb>

Médiation Aveyron

Nicole Bernard, chargée de mis-
sion
<http://mediationaveyron.free.fr>

Ecoute et Médiation

Maité Lassime et Catherine Em-
manuel

Non Violence Actualité

<http://www.nonviolence-actualite.org>

FENAMF

Fédération Nationale de la Mé-
diation Familiale
Didier Tronche, Président
<http://www.mediation-familiale.org>

APMF

Association Pour la Médiation
Familiale
Dominique Lefeuvre, Délégué Île
de France
<http://www.apmf.eu>

DINAMIC Médiation

Monique Bourdeau
<http://www.mediationfamiliale92.com>

CERAF Médiation

Centre d'Etudes, de Recherche,
d'Accompagnement Familial par
la Médiation
Lucille Goldschmith
<http://www.cerafmediation.com>

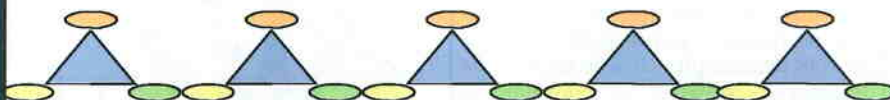
Yvelines Médiation

<http://www.yvelines-mediation.com>

La médiation familiale internationale doit se développer ! Danièle Ganancia,

Danièle Ganancia, Magistrate au Tribu-
nal de Grande Instance de Paris et pion-
nière de la médiation familiale interna-
tionale en France, nous en a convaincu.
L'enlèvement international d'enfant par
un des parents doit être prévenu par la
seule solution viable qui s'offre aux
conflits parentaux internationaux : la
médiation familiale internationale qui,
selon Danièle Ganancia, doit se dévelop-
per dans l'ombre du Ministère de la jus-
tice. Le nombre de couples binationaux
ne cesse de croître dans un monde en
perpétuelle mouvance. L'impasse juridi-
que dans laquelle se retrouvent ces fa-
milles lorsqu'elles se séparent a conduit
la justice à imaginer une solution capa-
ble de rétablir un dialogue malgré l'éloi-
gnement géographique, la violence phy-
sique et les rapports de force, le senti-
ment d'insécurité créé par des décisions
judiciaires contradictoires. Investie d'une
mission confiée par le Ministère de la
Justice, Danièle Ganancia s'est retrou-
vée projetée dans le monde de la médi-
ation familiale internationale qui est deve-
nu sien depuis plusieurs années déjà.
Basée sur son expérience pleine de suc-
cès, elle nous propose une typologie des
conflits familiaux internationaux : les

enlèvements d'enfants nord/sud par leur
père, caractérisés notamment par l'ab-
sence de conventions internationales
applicables, et l'enlèvement d'enfants
est/ouest par leur mère. Dans ce dernier
cas, la Convention de La Haye de 1980
sur l'enlèvement international d'enfant
s'applique, conduisant cependant la
plupart du temps à la rupture totale des
relations du ou des enfants avec le pa-
rent « rapté ». La médiation en « navette
», c'est-à-dire par entretiens téléphoni-
ques individuels avec chaque parent, va
leur permettre de s'exprimer et de re-
trouver confiance en eux. Grâce à l'art
du médiateur familial, les peurs vont
tomber pour ouvrir le champ à un possi-
ble accord, sécurisant et sécurisé, grâce
auquel l'enfant pourra librement circuler
entre les pays et maintenir des liens
avec ses deux parents. Danièle Ganancia
souligne par ailleurs l'importance de
l'homologation de cet accord dans les
deux pays concernés pour en garantir
l'effectivité. Les perspectives de la médi-
ation familiale internationale sont gran-
des. C'est grâce au développement de
réseaux de médiateurs qualifiés, soutenus
par les instances européennes, qu'elle
connaîtra son véritable essor. En
d'autres termes, il ne nous reste qu'une
chose à faire : se mettre à l'œuvre dans
cette belle aventure humaine!



Juge du désamour, Béatrice Blohorn-Brenneur

C'est un nouveau visage de la Justice
que Béatrice Blohorn Brenneur, Magis-
trate à la Cour d'appel de Lyon nous a
présenté lors de la fête de
la médiation. D'une
« culture du bouc émissaire », la justice est en train
d'évoluer vers une culture
de pacification où person-
ne n'est gagnant ou per-
dant. Au-delà de la résolu-
tion d'un conflit, la finalité
à long terme de l'acte en
justice est sa contribution
à la paix sociale. Cette révolution judi-
ciaire appelle à un nécessaire change-
ment des mentalités et à une formation
adéquate des juges afin qu'ils puissent
lire derrière chaque demande en justice
le besoin de reconnaissance qui se ca-
che. Le juge du « désamour » renvoie à
cette dimension psychologique et émo-
tionnelle des situations de divorces tou-
jours plus nombreuses dans notre pays.
Le désamour fait naître des sentiments
et des besoins qui renvoient à l'intérieur
même des personnes. Articuler devoirs
et besoins, tel est l'art que le juge doit
savoir pratiquer auprès des couples qui
s'adressent à lui, déchirés et noyés dans
leurs émotions. Pour y parvenir, un des

outils fondamental dont il dispose est la
communication non violente que B.
Blohorn-Brenneur met en avant avec
grande conviction. Dans ces situations
familiales difficiles, c'est l'intérêt supé-
rieur de l'enfant, en grande souffrance,
que le juge va rechercher
prioritairement. B. Blohorn-Brenneur
nous a livré avec
beaucoup d'émotion
sa riche expérience
auprès des enfants
qu'elle a reçus, comme
cette petite fille de huit
ans qui, après avoir
insisté pour la ren-
contrer, lui a annoncé qu'elle souhaitait
que ses parents se séparent et arrêtent
ainsi de se disputer sans arrêt. « Ce
n'est pas à l'enfant d'avoir du discerne-
ment pour être entendu, mais au juge
d'en avoir pour l'écouter », nous précise
B. Blohorn-Brenneur. En redonnant sa
place à chacun, grâce à l'usage de tech-
niques de communication adaptées, la
magistrate redonne aux familles leurs
compétences à trouver la solution qui
leur correspond. La modernisation de la
justice passe par une responsabilisation
des parties, pour laquelle la médiation
est un partenaire idéal !



Togo, la vitalité des médiations traditionnelles civiles et pénales
Corinne Lawson

Dans sa recherche pour son mémoire de DU de médiation, Corinne Lawson fait part de son interrogation concernant la médiation : qu'en est-il de la médiation aux confins de l'Afrique ? Pour y répondre, elle s'est attelée à un travail de recherche au sud du Togo.

Dans cette région d'Afrique, la structure sociale est fortement hiérarchisée. Au sommet, neuf chefs de canton se partagent les pouvoirs puis viennent, en dessous, les chefs de canton puis les chefs de famille. Les médiateurs sont des autorités désignées par les ancêtres. Ils sont des intermédiaires entre le gouvernement et la population, en tant que représentants coutumiers et administratifs. Garants des coutumes, ils ont pour mission d'assurer la paix, la cohésion sociale et la régulation sociale. Ils sont en même temps juge, médiateur et conciliateur dans la tradition coutumière.

la médiation pénale est réservée aux seuls chefs de canton. La colonisation a influencé les pratiques ancestrales. En effet, l'occident a inspiré le jugement en fonction des principes des Droits de l'Homme. Le tribunal représente le derniers recours car il convient en tout premier lieu de « laver son linge sale en famille ». Si ce n'est pas le cas, cela risque d'entraîner une division dans les familles. L'objectif de la médiation est donc de sauvegarder les liens entre les familles et non de les rompre par l'intervention d'une autorité extérieure.

La médiation civile est l'apanage des chefs de famille. Elle vise l'harmonie dans la collectivité, dans la famille et dans le couple. Elle est accompagnée de cérémonies dont l'eau symbolise le pardon et la purification. Le chef a un rôle dynamique. Il a le pouvoir de désigner le coupable. Il représente la sagesse du trône et exerce son action sur la paix sociale. Il peut dispenser des sanctions avec comme objectif de réparer les torts, de donner une leçon. Ses sanctions pénales et civiles sont assorties éventuellement d'amendes. Cette gestion des conflits se nomme le kodgo. Sa finalité s'inscrit plus dans une recherche d'équité que d'égalité basée sur des croyances et les valeurs de l'ethnie. Cela s'apparente à un jugement, à une forme de conciliation plutôt qu'à de la médiation.

Algérie, des médiations anciennes aux perspectives modernes
Baghad Hemaz

La médiation existe depuis toujours en Algérie. Sa forme initiale traditionnelle fait place à une médiation plus formalisée.

Avant la médiation avait une forme qui relevait de l'intuition et de l'informel. De par sa valeur morale reconnue, elle possédait un crédit social et religieux auprès de la population. Mais elle s'apparentait plutôt à de l'arbitrage et à de la pacification qu'à de la médiation pure.

La médiation n'a aucun fondement religieux dans les pays arabes. Son objectif est de sauvegarder l'équilibre et la cohésion sociale parmi les tribus.

Avec l'introduction de l'Islam, la médiation apparaît comme un outil de résolution pacifique des litiges et des conflits. Bien que non écrit, il existe un code de déontologie qui complète les qualités morales du médiateur.

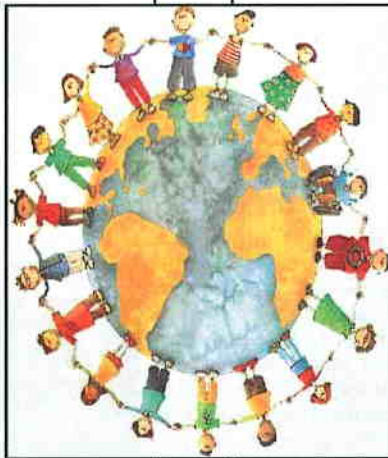
Avec l'émergence de la médiation « moderne », on assiste à une formalisation plus forte des différentes étapes successives qui sous entend une légitimité, un sens appuyé de la justice et repose sur une expérience de vie en proximité avec les parties. Le médiateur fonde alors son action sur un certain paternalisme qu'il met au service de la communauté. Il incite les parties à trouver une solution à leurs conflits, rappelle les obligations de chacun et utilise son aura pour concilier les parties.

La solution peut être apportée par l'une des parties, alors le médiateur argumente, convainc l'autre d'accepter ces propositions.

Depuis, l'indépendance, les principaux médiateurs qui étaient les Marabouts, les Imams sont remplacés peu à peu, à l'occasion d'une formalisation plus institutionnelle de la justice. Une nouvelle forme de médiation plus recentrée est introduite. L'arbitrage issu du Droit algérien fait place à une médiation plus « moderne ».

La médiation, inscrite dans le code de procédure civile lors de sa refonte, devient obligatoire : « la médiation doit être proposée sauf en matière familiale et dans certaines affaires ».

De traditionnelle, la médiation a évolué vers une médiation moderne légalisée par la Loi.



Chine, la médiation de Confucius à 2008
Xiao lin Fu-Bourgne

La pensée de Confucius a traversé le temps jusqu'à nos jours en transmettant des valeurs fondamentales pour le peuple chinois. Cette pensée tend à un état d'harmonie entre les hommes en opposition avec l'individualisme, futile et néfaste pour la société.

Confucius insiste sur le fait que l'on doit arriver à l'harmonie en respectant les règles et non pas en cédant à une spontanéité aveugle, comme le fait l'Homme sans valeurs, « l'Homme de peu ».

Les règles sont établies ainsi :

L'Homme est valeur suprême, il doit être respecté.

« He we gui », l'harmonie par-dessus toutes les règles de convenance, la politesse, la cérémonie sont les moyens naturels d'atteindre l'harmonie.

« Zhong yi » la fidèle amitié et le sacrifice de soi pour l'autre

« Zhi de » la fin est d'arrivée à la vertu

Pour les chinois, ces règles sont de l'ordre d'un contrat moral auquel chacun est engagé.

La médiation prend tout son sens à travers ces valeurs. On comprend bien que pour les chinois, « traîner l'autre devant le juge, c'est lui faire perdre la face ». Régler un litige par la médiation, c'est rétablir la conciliation, trouver une solution construite par les parties et trouver l'harmonie commune dans la résolution du conflit.

Les associations Présentées

RMA

Réseau des Médiateurs Associés
Frédérique Choffe, Présidente

RME

Réseau des Médiateurs en Entre-
prise
Alain Roy, Président
www.mediateurs.fr

CNAM

Conservatoire national des arts
et métiers
Catherine Vourch, coordinatrice

Centre Professionnel de Mé- diation de Beyrouth

Johanna Hawari, directrice
<http://www.cpm.usj.edu.lb>

Médiation Aveyron

Nicole Bernard, chargée de mis-
sion
<http://mediationaveyron.free.fr>

Ecoute et Médiation

Maité Lassime et Catherine Em-
manuel

Non Violence Actualité

<http://www.nonviolence-actualite.org>

FENAMF

Fédération Nationale de la Mé-
diation Familiale
Didier Tronche, Président
<http://www.mediation-familiale.org>

APMF

Association Pour la Médiation
Familiale
Dominique Lefeuvre, Délégué Île
de France
<http://www.apmf.eu>

DINAMIC Médiation

Monique Bourdeau
<http://www.mediationfamiliale92.com>

CERAF Médiation

Centre d'Etudes, de Recherche,
d'Accompagnement Familial par
la Médiation
Lucille Goldschmith
<http://www.cerafmediation.com>

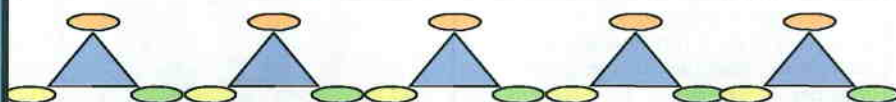
Yvelines Médiation

<http://www.yvelines-mediation.com>

La médiation familiale internationale doit se développer ! Danièle Ganancia,

Danièle Ganancia, Magistrate au Tribunal de Grande Instance de Paris et pionnière de la médiation familiale internationale en France, nous en a convaincu. L'enlèvement international d'enfant par un des parents doit être prévenu par la seule solution viable qui s'offre aux conflits parentaux internationaux : la médiation familiale internationale qui, selon Danièle Ganancia, doit se développer dans l'ombre du Ministère de la justice. Le nombre de couples binationaux ne cesse de croître dans un monde en perpétuelle mouvance. L'impasse juridique dans laquelle se retrouvent ces familles lorsqu'elles se séparent a conduit la justice à imaginer une solution capable de rétablir un dialogue malgré l'éloignement géographique, la violence physique et les rapports de force, le sentiment d'insécurité créé par des décisions judiciaires contradictoires. Investie d'une mission confiée par le Ministère de la Justice, Danièle Ganancia s'est retrouvée projetée dans le monde de la médiation familiale internationale qui est devenu sien depuis plusieurs années déjà. Basée sur son expérience pleine de succès, elle nous propose une typologie des conflits familiaux internationaux : les

enlèvements d'enfants nord/sud par leur père, caractérisés notamment par l'absence de conventions internationales applicables, et l'enlèvement d'enfants est/ouest par leur mère. Dans ce dernier cas, la Convention de La Haye de 1980 sur l'enlèvement international d'enfant s'applique, conduisant cependant la plupart du temps à la rupture totale des relations du ou des enfants avec le parent « rapté ». La médiation en « navette », c'est-à-dire par entretiens téléphoniques individuels avec chaque parent, va leur permettre de s'exprimer et de retrouver confiance en eux. Grâce à l'art du médiateur familial, les peurs vont tomber pour ouvrir le champ à un possible accord, sécurisant et sécurisé, grâce auquel l'enfant pourra librement circuler entre les pays et maintenir des liens avec ses deux parents. Danièle Ganancia souligne par ailleurs l'importance de l'homologation de cet accord dans les deux pays concernés pour en garantir l'effectivité. Les perspectives de la médiation familiale internationale sont grandes. C'est grâce au développement de réseaux de médiateurs qualifiés, soutenus par les instances européennes, qu'elle connaîtra son véritable essor. En d'autres termes, il ne nous reste qu'une chose à faire : se mettre à l'œuvre dans cette belle aventure humaine!



Juge du désamour, Béatrice Blohorn-Brenneur

C'est un nouveau visage de la Justice que Béatrice Blohorn Brenneur, Magistrate à la Cour d'appel de Lyon nous a présenté lors de la fête de la médiation. D'une « culture du bouc émissaire », la justice est en train d'évoluer vers une culture de pacification où personne n'est gagnant ou perdant. Au-delà de la résolution d'un conflit, la finalité à long terme de l'acte en justice est sa contribution à la paix sociale. Cette révolution judiciaire appelle à un nécessaire changement des mentalités et à une formation adéquate des juges afin qu'ils puissent lire derrière chaque demande en justice le besoin de reconnaissance qui se cache. Le juge du « désamour » renvoie à cette dimension psychologique et émotionnelle des situations de divorces toujours plus nombreuses dans notre pays. Le désamour fait naître des sentiments et des besoins qui renvoient à l'intérieur même des personnes. Articuler devoirs et besoins, tel est l'art que le juge doit savoir pratiquer auprès des couples qui s'adressent à lui, déchirés et noyés dans leurs émotions. Pour y parvenir, un des

outils fondamental dont il dispose est la communication non violente que B. Blohorn-Brenneur met en avant avec grande conviction. Dans ces situations familiales difficiles, c'est l'intérêt supérieur de l'enfant, en grande souffrance, que le juge va rechercher prioritairement. B. Blohorn-Brenneur nous a livré avec beaucoup d'émotion sa riche expérience auprès des enfants qu'elle a reçus, comme cette petite fille de huit ans qui, après avoir insisté pour la rencontrer, lui a annoncé qu'elle souhaitait que ses parents se séparent et arrêtent ainsi de se disputer sans arrêt. « Ce n'est pas à l'enfant d'avoir du discernement pour être entendu, mais au juge d'en avoir pour l'écouter », nous précise B. Blohorn-Brenneur. En redonnant sa place à chacun, grâce à l'usage de techniques de communication adaptées, la magistrate redonne aux familles leurs compétences à trouver la solution qui leur correspond. La modernisation de la justice passe par une responsabilisation des parties, pour laquelle la médiation est un partenaire idéal !



**Johanna HAWARI,
l'énergie et la tolérance
au service de la médiation**

**Directrice du Centre
Professionnel de la Médiation à Beyrouth**

Avocate, Johanna HAWARI découvre la médiation pénale dans son univers professionnel. C'est « le coup de foudre ». La médiation se révèle être une opportunité dans sa pratique professionnelle mais également, une occasion pour elle de s'engager personnellement pour « le vivre ensemble et l'acceptation de l'autre ». Après l'obtention de diplôme de médiation préparé à l'ifomène, elle rentre au Liban avec, dans ses bagages, le projet de créer un **centre professionnel de la médiation**. Pour elle, sa terre natale est un terrain fertile d'autant que le dialogue entre les communautés existe, valeur essentielle en médiation, malgré les tensions.

Sa volonté, son obstination et sa force de persuasion lui ouvrent les portes de l'Uni-

versité Saint Joseph. Elle y installera, en 2006, le premier centre de formation du Liban. La première promotion de 20 personnes issues de champs professionnels aussi divers que la banque, les assurances, l'entreprise... prendra son envol dans quelques semaines, avec en poche, le certificat de médiation.

La mission de Johanna ne s'arrête pas là, elle poursuit en impulsant la mise en vie d'un réseau professionnel dont l'objectif est la diffusion de la médiation sur l'ensemble du territoire et dans des champs variés.

Son ambition se porte également sur la création d'un réseau international qui enrichira les pratiques de chacun et renforcera la dimension interculturelle et l'ouverture à l'autre.

« Les conflits naissent des appréhensions » souligne Johanna. La médiation permet la connaissance de l'autre, son acceptation et sa reconnaissance.

Sa profonde humanité, cœur de son éthique, se

traduit aussi dans le champ associatif. Elle crée, en parallèle, une association porteuse d'espoir pour le Liban : **Médiateurs sans frontières**. Son objectif est



de mettre la médiation au service de la paix. Elle réinvente un autre mode de communication entre jeunes de 15 à 20 ans, issus de communautés et de confessions différentes. Médiation, paroles et arts contribuent à renouer un dialogue parfois oublié.

Abolir les frontières, n'est-ce pas l'une des missions de la médiation ?



« Les différences de cultures familiales et les jugements moraux »

Geneviève Lefebvre, Marthe Marandola, Hichem Naar.

« Les jugements moraux ne sont pas de simples opinions, ils sont ancrés dans notre sensibilité »

Ensemble, les trois intervenants nous ont fait part de leurs réflexions croisées à partir de Jung sur l'inconscient et le concept de « l'Ombre », d'une part, et d'autre part de travaux en philosophie concernant la façon dont nous fabriquons nos jugements moraux.

L'Ombre est une partie invisible de nous même où se sont accumulés des émotions, des désirs, des besoins et des talents dont l'éducation et la culture familiale ont empêchés l'expression. Ces éléments refoulés interviennent dans nos relations avec les autres sans que nous en ayons conscience. La réflexion philosophique, quant à elle, émet l'hypothèse d'un lien général entre les émotions et les jugements moraux. En médiation, le conflit s'exprime souvent par

des critiques ou des défenses énoncées sous la forme de jugements présentés comme des valeurs en soi ou des valeurs familiales dont on ne saurait s'écarter (horreur de l'injustice par exemple). La charge émotionnelle sous-jacente fixe le jugement et empêche une évolution. Or, les jugements moraux peuvent évoluer, on peut même en changer, à condition qu'une autre émotion puisse apparaître (le chagrin par exemple à la place de la colère).

En accueillant l'expression des émotions, le médiateur rend possible un passage d'un jugement moral à un autre, permettant ainsi un déblocage du conflit.

De nombreux phénomènes projectifs inconscients sont à l'œuvre dans les reproches mutuels échangés, chacun projetant sur l'autre sa propre ombre familiale, culturelle, personnelle. Le médiateur a tout intérêt à être conscient de sa part d'ombre afin d'être le plus en mesure d'accueillir ce qui peut se passer et se dire dans le cadre de la médiation.



**Les associations
Présentes**

AME

Association des Médiateurs Européens
Maître Sylvestre Tandeau de Marsac

ANM

Association Nationale des Médiateurs
Gabrielle Planès, Présidente
<http://mediateurs.asso.fr>

CMAP

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris
Sophie Henry, Secrétaire générale
<http://www.mediationetarbitrage.com>

CMFM

Centre de Médiation et de Formation à la Médiation
Jacqueline Morineau, Fondatrice et Anne Bazin, Présidente
www.cmfm.fr

FNCM

Fédération Nationale des Médiateurs de France
Michel Dealberti, Président

CNPM

Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation
Lopez Gilles - Robert, Président
<http://www.cnpm-mediation.org>

GEMME

Groupe Européen des Magistrats pour la Médiation
Béatrice Blohorn Brenneur, Vice-présidente
<http://www.gemme.eu>

IEAM

Institut d'expertise, d'Arbitrage et de Médiation
François Moreau, Président
<http://www.mediation-ieam.com>

Brèche Service Pause-Parents

Maison de la médiation
Chantal Weysman, Vice-Présidente
<http://www.maisonmediation.fr>



**La 3^{ème} fête de la médiation en
quelques photos...**



IFOMENE-ICP-FASSE
www.icp.fr//ifomene.wordpress.com
ifomene6icp.fr